



MA MERE VEUT METTRE SA MAISON EN VIAGER

Par **potdefleur**, le **31/03/2014** à **14:38**

bonjour

mon pere etant decede depuis 20 ans ma mere decide de mettre leur maison en viager
je ne suis pas contre nous sommes 3 enfants et sommes tous les 3 d'accord
est -elle obliger de nous donner la part de notre pere quand elle recevra le bouquet du
patrimoine?

MERCI DE VOTRE REPONSE BONNE JOURNEE A TOUS

Par **youris**, le **31/03/2014** à **14:45**

bjr,

si vous avez la nue propriété (ou la pleine propriété) de la part de votre père dans la maison,
ce n'est pas votre mère qui vend la maison en viager mais tous les propriétaires et chaque
propriétaire doivent recevoir sa part du prix de vente (bouquet et rente viagère).

si vous décidez de lui laisser votre part, ce sera considéré comme une donation.

cdt